

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 28 Novembre à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

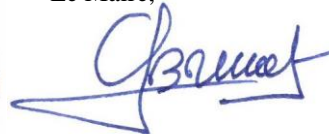
- 1) **Approbation du Conseil Municipal du 3 Octobre 2023**
- 2) **Budget Principal**
Exécution des dépenses d'investissement 2024 du budget principal en l'absence de budget primitif
Décision modificative n°2023/01 sur le budget principal
- 3) **Budget Eau-Assainissement**
Exécution des dépenses d'investissement 2024 du budget eau & assainissement en l'absence de budget primitif
Modification du Règlement du Service Public d'Assainissement Collectif
- 4) **Personnel communal**
Attribution de bon d'achat au personnel communal non titulaire de droit privé (contrats aidés...)
- 5) **Affaires communales**
Aménagement de la forêt communale 2024-2043
Etude de délimitation de l'Aire d'Alimentation du captage des Bories
Désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration du CCAS
Modification des commissions spéciales
Demande de subvention : Remise en état de la voirie rurale
Demande de subvention : Rénovation énergétique du bâtiment de la cantine-bibliothèque
- 6) **Affaires extra-communales**
Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables
- 7) **Sujets divers**
Stationnement dans le village
Actions de solidarité AMF34
Subvention à l'Association des Anciens Combattants

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 28 Novembre 2023 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 20 Novembre 2023



Le Maire,



Laurent BRUNET